Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900450-20251208-2025120806-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

—

COMMUNE DE DIRINON

—

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

N° Délibération : 2025120806
Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 15/12/2025

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Dominique SALIOU, Mickaël LAUER

Pouvoirs : Dominique SALIOU à Maël PEDEN, Mickaël LAUER à Brigitte BOUHIER

Secrétaire de séance : Arnaud LE FELL

L-7-6- Convention de fonctionnement des ALSH intercommunaux du pays de Daoulas

Les ALSH INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE DAOULAS implantés à LOPERHET, L'HÔPITAL-CAMFROUT et IRVILLAC, offrent la possibilité aux familles du territoire du Pays de Daoulas d'accueillir leurs enfants de 3 à 12 ans sur les périodes péri et extrascolaires.
Ses accueils fonctionnent sur des bases communes afin de faciliter la compréhension des familles et de pouvoir partager des éléments (fiches d'inscriptions, ...).
Le règlement intérieur, annexé à la convention est le même pour les 3 structures.

Il est proposé aux communes de signer une CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT DES ALSH INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE DAOULAS sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, (dates alignées sur la CTG).
Cette convention lie les parties sur les valeurs partagées, l'engagement des communes gestionnaires, l'engagement des communes utilisatrices et sur le mode de fonctionnement des structures et de leurs instances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le partenariat pour le fonctionnement des 3 ALSH intercommunaux du Pays de Daoulas**
- **Autorise le Maire à signer la convention et un éventuel avenant.**

MAIRIE de DIRINON 29460

Le Maire,
Guillaume BODENEZ